



CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE (PERMIS A2)

Réf de l'action : ECF T082 indice 02
Version 01 de l'école de conduite ECF ROUDAUT

OBJECTIFS

Etre capable de conduire une motocyclette en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne âgée de 18 ans.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2ème niveau ou de l'attestation de sécurité routière (pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans à compter du 01/01/2004).
- Avoir passé avec succès l'épreuve théorique générale ou être titulaire d'un permis de conduire depuis cinq ans au plus, si la délivrance de ce dernier est intervenue après réussite à un examen comportant une épreuve théorique et une épreuve pratique.

AVERTISSEMENT :

La catégorie A2 permet de conduire un motorcycle d'une puissance maximale de 35 kW (48cv), avec un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kW/kg (175 kg mini) et, n'étant pas dérivés d'un véhicule développant plus du double de sa puissance. Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet haute-visibilité avec mention " moto école "

HORAIRES :

Cf Planning de formation remis en amont de la formation.

DUREE : 22H - A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable et, avec un minimum de 8h de formation Hors Circulation (plateau) et 12h en Circulation.

Exception : les personnes titulaires d'un permis A1 doivent réaliser un minimum de 5h de formation Hors Circulation (plateau) et 10h en Circulation.

PROGRAMME

A noter : Le programme ci-dessous respecte le Référentiel pour une Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) et l'arrêté du 12/05/2014 relatif aux catégories A1, A2 et A.

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles, entretien.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage, technique d'inclinaison, situations d'urgence.
- La conduite en circulation : préparer le trajet, positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, une intersection, conduite de nuit, conditions dégradées, dangers particuliers.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations initiale, séquentielle et finale.
- Epreuves pratiques de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A2 réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière.

EFFECTIFS : Maximum 4 stagiaires.

SANCTION VISEE : Permis de conduire de la catégorie A2.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire